

## **Intervention de Laurent Chambaud, Directeur de la Santé Publique, ARS Ile de France sur les Contrats Locaux de Santé**

Nous entrons, en France tout du moins, dans un nouveau paysage de santé marqué par la loi Hôpital Patient Santé Territoire et la mise en place des Agences Régionales de Santé avec la structuration au niveau régional de la politique de santé de l'Etat.

**Cette loi prévoit que le contrat local de santé soit l'outil permettant une meilleure organisation locale de la promotion de la santé et de la santé publique. Il apparaît donc important qu'il soit intersectoriel.**

C'est dans ce contexte et dans le prolongement de l'Université 2009 de l'Institut Renaudot (dont les Actes sont en ligne sur le site de l'Institut : <http://www.institut-renaudot.fr>) qu'il nous est apparu pertinent de demander à Laurent Chambaud, de nous en dire les principaux contours notamment par rapport au thème des Rencontres qu'est l'intersectorialité.

Pour Laurent Chambaud, il est nécessaire de relever huit points saillants dans la construction des Contrats Locaux de Santé.

### **HUITS POINTS SAILLANTS POUR CONSTRUIRE LES CONTRATS LOCAUX DE SANTE**

1. champ de compétences : celui de l'ARS : soins, soins de premiers recours, médico-social, prévention
2. outil de lutte contre les inégalités sociales
3. lien fort avec les collectivités locales
4. signature de contrat : collectivité locale – Etat ARS - préfecture de département
5. **démarche intégrée, intersectorielle.** Préserver l'engagement des collectivités locales en santé
6. dans le cadre des Programme Régionaux de Santé déclinés sur les territoires. Ceux-ci seront sans doute de la taille des départements ou de regroupement de départements si trop petits. Les CLS devront s'intégrer dans les projets territoriaux de santé (PTS). Le CLS sera la déclinaison locale des actions du PTS.
7. supposent la mise en place de systèmes d'information notamment avec les acteurs de terrain.
8. calendrier qui découle du calendrier des ARS. Celles-ci travaillent sur les plans régionaux de santé qui doivent être terminés à l'été 2011.